

RÈGLEMENT PRÉCISION D'ATERRISSAGE ET VOLTIGE

En vigueur au 1er mars 2025 ou, à défaut, le lendemain de sa publication sur le site fédéral (validé par le conseil d'administration du 25 février 2025)

Ces règlements fédéraux ne comprennent que les particularités qui diffèrent du règlement FAI de la spécialité. Tout point non décrit dans ce règlement signifie que le règlement FAI s'applique. Les compétitions fédérales se déroulent selon l'article 1 du règlement général FFP

NB : dans ce document, les mots compétiteurs et/ou concurrent signifient compétiteurs et compétitrices

COMPÉTITION FÉDÉRALE DE PA ET VOLTIGE

NB : Toutes les compétitions inscrites dans le calendrier de la fédération sont considérées comme une compétition fédérale de PA ou de PA Voltige. La participation et les performances réalisées servent de référence pour les conditions d'accès aux championnats de France

1 Les épreuves

Les épreuves comprises dans une compétition fédérale de PA / Voltige sont

- Précision d'atterrissage individuelle
 - Classement hommes et femmes ou mixtes selon le nombre de compétiteurs dans chaque catégorie
 - Classement junior hommes et junior femmes ou junior mixte selon le nombre de compétiteurs dans chaque catégorie
 - Classement vétérans mixte
- Précision d'atterrissage par équipes
- Voltige
 - Classement hommes et femmes ou mixtes selon le nombre de compétiteurs dans chaque catégorie
 - Classement junior hommes et junior femmes ou junior mixte selon le nombre de compétiteurs dans chaque catégorie
- Combiné PA Voltige
 - Classement hommes et femmes ou mixtes selon le nombre de compétiteurs dans chaque catégorie
 - Classement junior hommes et junior femmes ou junior mixte selon le nombre de compétiteurs dans chaque catégorie

L'ensemble de ces classements sont sous réserve de la participation de suffisamment de compétiteurs par catégorie. Cette condition est déterminée par l'organisateur de la compétition et sera précisée à l'ensemble des compétiteurs dans le dossier d'organisation et / ou au briefing initial de la compétition

Il est de la responsabilité du Directeur de la Compétition, en liaison avec le chef juge, les juges d'épreuve et l'Entraîneur National s'il est présent, de mener de front les programmes de façon judicieuse en fonction des conditions météorologiques, des moyens techniques et des impondérables de telle sorte qu'un maximum de manches dans le maximum d'épreuves soient réalisées

La compétition de précision d'atterrissage est composée de 6 à 8 manches et est validée à partir de 2 manches. Des demi-finales et finales pourront être organisées pour la compétition en individuel, à discrétion de l'organisateur

La compétition de voltige est composée de 3 manches et est validée à partir de 1 manche

2 Les briefings

En préambule de chaque compétition, un briefing est organisé en présence du Directeur de la compétition, du chef juge, des juges d'épreuve et des compétiteurs. Il y est fait un rappel des grandes lignes du règlement et des points majeurs de l'organisation. Les points spécifiques y sont abordés tel que le tirage au sort, l'ordre de départ, la limite du vent, les horaires, la sécurité de la zone, ...

Un briefing est organisé chaque jour avant le début des épreuves. Le programme prévisionnel de la journée y est évoqué avec les horaires de compétition (en lien avec les heures de lever et de coucher du soleil)

3 Jury d'appel

A chaque compétition (y compris au championnat de France), le jury d'appel est constitué avant le début des sauts (et présenté pendant le briefing du 1er jour) tel que décrit dans le règlement général. Il a pour rôle d'examiner les réclamations officielles et de prendre les décisions à leur sujet.

Deux compétiteurs observateurs (1 homme et 1 femme) sont désignés par le responsable technique de la discipline. Ils sont consultés mais ne participent pas au vote de la décision finale. Les 2 compétiteurs désignés peuvent l'être pour la précision d'atterrissage et la voltige. Si les compétiteurs désignés ne sont pas voltigeurs, 1 ou 2 autres compétiteurs « voltigeurs » seront désignés.

4 Pénalités

Indépendamment des décisions qu'ils sont amenés à prendre pour faire respecter les règles techniques ou sportives au cours d'une compétition, les juges, par l'intermédiaire du juge d'épreuve et du chef juge peuvent donner un avertissement ou suspendre tout compétiteur. Un compétiteur qui reçoit 2 avertissements (quelles que soient les causes de chaque avertissement) sera exclu de la compétition.

5 Composition des équipes

Une équipe est composée au minimum de 4 et au maximum de 5 membres, hommes ou femmes, soient 4 titulaires et 1 remplaçant.

RÈGLES DE PRÉCISION D'ATTERRISSAGE

Le classement est réalisé en additionnant la totalité des performances réalisées. Pour les équipes avec un remplaçant, seuls les scores des 4 membres nommément désignés auprès du chef juge ou du juge d'épreuves sont pris en compte. Il est convenu qu'il ne peut être effectué qu'un seul changement du remplaçant pendant la compétition

Les performances sont de 0 à 20 cm :

- score de 0 à 16 cm pour les posés sur la galette électronique
- score de 17 cm pour les posés sur le tapis de 16
- score de 18 cm pour les posés sur la cible
- score de 19 cm pour les posés dans le rayon des 20 m
- score de 20 cm pour les posés au-delà du rayon des 20 m

1 Gestion des équipes

Les équipes avec un remplaçant sauteront à 5, excepté si le Directeur de la compétition, pour quelle que raison que ce soit, demande à ne pas avoir d'équipes à 5 (auquel cas le remplaçant sautera en individuel). Cette exception peut être mise en place pour une ou plusieurs manches ou pour toute la compétition.

- 1.1 Dans le cas où l'équipe n'est pas complète avant le début de la compétition (4 membres minimum), l'équipe ne pourra pas être classée et les concurrents participeront uniquement au classement individuel.
- 1.1.1 Si, pour un problème quelconque, une équipe se trouve réduite à 3 ou moins après le début de la compétition (à l'issue de la première manche), elle peut continuer la compétition avec, pour chaque équipier manquant, le score de 20 cm à chaque manche.
- 1.2 Les compétiteurs qui ne sont pas inscrits dans une équipe concourront au seul classement individuel, et seront regroupés dans des équipes dites « équipes d'individuels » (par 2, 3, 4 ou 5 selon le type d'aéronef et les contraintes de l'organisation) si possible par affinités.

2 Ordre des sauts

Pour la 1ère manche, l'ordre de départ est défini par

- tirage au sort des équipes. L'ordre de départ ainsi déterminé sera conservé pour les 2 premières manches. L'ordre de départ des autres manches s'effectue dans l'ordre inverse du classement provisoire dès lors qu'un arrêt suffisant permet à l'organisation de le faire.
- tirage au sort des équipes dites « d'individuels ». Ces équipes partiront en début ou fin de manche, le choix étant à la discrétion de l'organisation

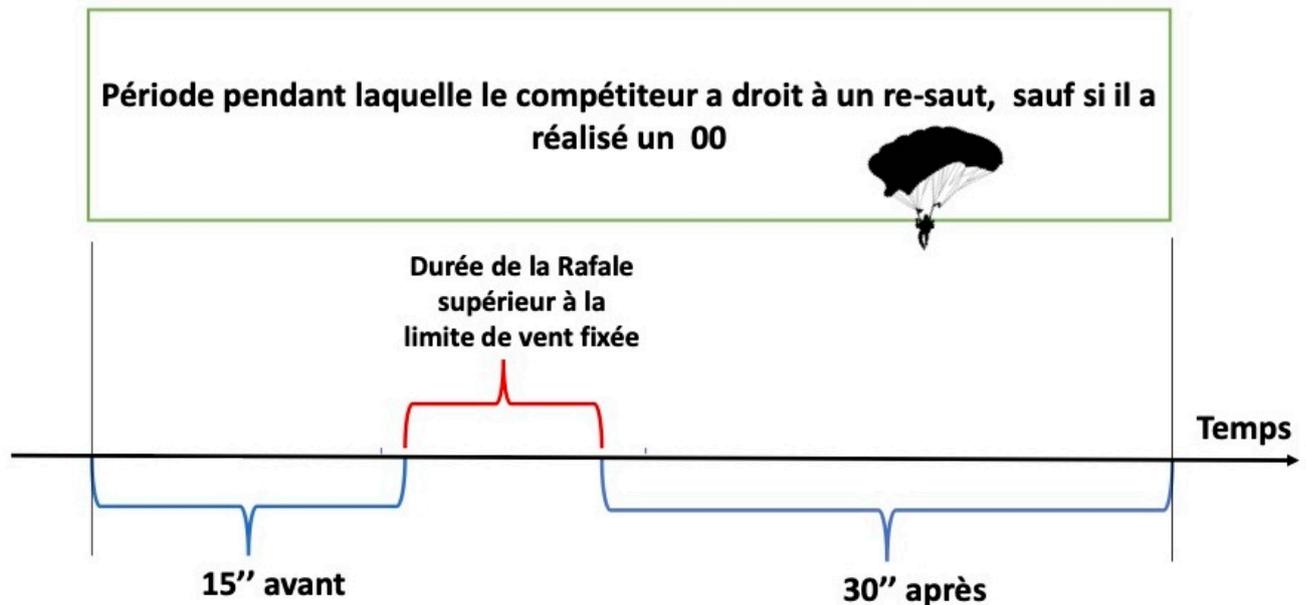
3 Vitesse du vent

La vitesse maximum du vent au sol admise pour les épreuves de PA est déterminée, par le Chef Juge et le Directeur de la compétition, avec une vitesse maximale de 7,5m/s. Cette limite est indiquée aux compétiteurs au briefing et reste en vigueur pendant toute la compétition

Comme précisé dans le règlement FAI,

- Un compétiteur qui se pose dans les 15 secondes avant un dépassement de cette limite ou dans les 30 secondes après que le vent soit repassé sous cette limite se voit proposer un ressaut excepté s'il a réalisé la performance 00.

- Si le vent dépasse 9 m/s, l'épreuve sera automatiquement interrompue pendant 5 minutes à compter du moment où le vent repasse sous les 9 m/s et toutes les équipes sous voile auront un ressaut y compris les équipiers qui se posent au-delà de ces 5 minutes



4 L'assistance vidéo

Le juge d'épreuve dispose d'un outil vidéo et le mettra en œuvre avec son collègue de juges, ce qui permettra d'enregistrer les posés. En cas de besoin, il pourra visionner ces posés, assisté du chef juge et du responsable fédéral de la discipline ou son remplaçant, ceci dans le but de l'aider à définir le premier point d'impact ou un dysfonctionnement notable du système. La vidéo n'a pas vocation de remettre en cause les scores réalisés mais c'est un outil d'aide à la décision (Cf. règlement FAI)

5 Prise en charge des ressauts

Les ressauts pour cause de dysfonctionnement du parachute sont à la charge des compétiteurs

Les ressauts pour cause de dysfonctionnement du matériel de jugement sont à la charge de la fédération

Les ressauts pour cause de météorologie hors règles sportives sont à la charge de l'organisateur

Il n'y a pas de ressaut pour cause de nuage – à partir du moment où le capitaine de l'équipe décide de sortir de l'avion, il estime que les conditions permettent d'exécuter un saut de précision d'atterrissage et engage son équipe sans recours possible

RÈGLES DE VOLTIGE

Le classement se fait à la meilleure somme des performances réalisées. En cas d'égalité en fin de compétition, la meilleure performance sur un saut des compétiteurs, est prise en compte. Si l'égalité persiste, prise en compte de la 2ème meilleure performance ainsi de suite sur l'ensemble des manches effectuées. Si 2 compétiteurs ou plus sont toujours à égalité, ils seront déclarés ex aequo

- 1 Vitesse du vent
La vitesse maximum du vent au sol admise pour les épreuves de voltige est celle définie dans le règlement FAI en vigueur
- 2 Ordre des sauts
L'ordre des sauts des 2 premières manches est extrait de celui de la manche de précision d'atterrissage en cours ou du tirage au sort de la précision d'atterrissage si la compétition débute par la voltige
Pour les autres manches les sauts s'effectuent dans l'ordre inverse du classement provisoire
- 3 Gestion des groupes
Le groupe du 1 premier saut est libre
Pour les sauts suivants, les groupes sont tirés au sort lors du briefing du 1er jour de la compétition.
- 4 Retard / absence à l'embarquement
Quelle qu'en soit la raison, aucun retard à l'embarquement n'est toléré. Un compétiteur absent à l'embarquement se voit crédité de la performance maximale de 16 secondes et ne peut rattraper le saut qu'il n'a pas effectué. Il reçoit également un avertissement
Remarque : avertissement obligatoire ou décision à prendre par le Directeur de la Compétition et le Chef juge
- 5 Prise en charge des ressauts
Les dysfonctionnements du parachute ne sont pas recevables pour demander un ressaut.
Les ressauts accordés à la suite de la défaillance des systèmes d'enregistrement de la voltige sont à la charge de la Fédération Française de Parachutisme.
Les autres ressauts accordés (conditions météorologiques ou décision motivée par le respect des règles FAI) sont à la charge de l'organisateur

CHAMPIONNATS DE FRANCE

1 Délivrance des titres

1.1 En individuel

- Champion de France de PA homme
- Champion de France de Voltige homme
- Champion de France du combiné homme
- Championne de France de PA femme
- Championne de France de Voltige femme
- Championne de France du combiné femme
- Champion de France de PA junior (homme et femme confondus)
- Champion de France de Voltige junior (homme et femme confondus)
- Champion de France du combiné junior (homme et femme confondus)
- Champion de France de PA vétérans (homme et femme de plus de 50 au 1er janvier de l'année en cours confondus)

Pour qu'une épreuve soit organisée, il faut un minimum de 8 compétiteurs toutes catégories confondus.

Ces titres ne sont décernés qu'à la seule condition d'une participation d'au moins 8 compétiteurs masculins et 4 compétitrices féminines participant à chaque épreuve individuelle, limite ramenée à 4 pour les titres « junior » Dans le cas où ce minimum de participation ne serait pas atteint, seul un classement mixte sera validé et des titres mixtes décernés.

1.2 En équipe

Equipe championne de France (équipes homme, mixte)

Equipe championne de France féminine

Ces titres ne sont décernés distinctement qu'à la seule condition d'une participation d'au moins 4 équipes dans chaque catégorie

2 Conditions de participation aux Championnats de France

2.1 En précision d'atterrissage

Toutes les personnes satisfaisant à l'une des conditions ci-dessous :

- Avoir participé à une compétition de précision d'atterrissage sur le territoire national dans l'année
- Avoir participé à une compétition de PA internationale dans l'année
- Être capable de justifier de 20 sauts de PA dans la saison

2.2 En voltige

Toutes les personnes satisfaisant à l'une des conditions ci-dessous

- Avoir participé à une compétition de voltige sur le territoire national dans l'année
- Avoir participé à une compétition de voltige internationale dans l'année
- Être capable de justifier de 20 sauts dans la saison

2.3 En précision d'atterrissage par équipe

Toutes les équipes dont les équipiers répondent aux critères d'accès au Championnat de France de précision d'atterrissage individuel

3 Organisation générale Championnats de France

3.1 Les briefings

En préambule du championnat de France, un briefing est organisé en présence du Directeur de la compétition, du chef juge, des juges d'épreuve et des compétiteurs. Il y est fait un rappel des grandes lignes du règlement et des points majeurs de l'organisation. Les points spécifiques y sont abordés tel que le tirage au sort, l'ordre de départ, la limite du vent, les horaires, la sécurité de la zone, ...

Un briefing est organisé chaque jour avant le début des épreuves. Le prévisionnel de la journée y est évoqué avec les horaires de compétition (en lien avec les heures de lever et de coucher du soleil)

3.2 Jury d'appel

A chaque compétition (y compris au championnat de France), le jury d'appel est constitué avant le début des sauts (et présenté pendant le briefing du 1er jour) tel que décrit dans le règlement général. Il a pour rôle d'examiner les réclamations officielles et de prendre les décisions à leur sujet.

Deux compétiteurs observateurs (1 homme et 1 femme) sont désignés par le responsable technique de la discipline. Ils sont consultés mais ne participent pas au vote de la décision finale. Les 2 compétiteurs désignés peuvent l'être pour la précision d'atterrissage et la voltige. Si les compétiteurs désignés ne sont pas voltigeurs, 1 ou 2 autres compétiteurs « voltigeurs » seront désignés

3.3 Pénalités

Indépendamment des décisions qu'ils sont amenés à prendre pour faire respecter les règles techniques ou sportives au cours d'une compétition, les juges, par l'intermédiaire du juge d'épreuve et du chef juge peuvent donner un avertissement ou suspendre tout compétiteur. Un compétiteur qui reçoit 2 avertissements (quelles que soient les causes de chaque avertissement) sera exclu du championnat de France

3.4 Programme et organisation de la précision d'atterrissage

Deux options sont possibles :

- Le championnat de France de précision d'atterrissage individuel se déroule en même temps que le championnat de France de précision d'atterrissage par équipe
- Les 2 compétitions sont dissociées

Dans les 2 cas, la compétition se déroule sur 8 manches et elle est validée à partir de 3 manches

Quel que soit le format d'organisation, une demi-finale et une finale sera organisée pour le championnat de France individuel

La demi-finale sera constituée des meilleurs 25 % avec un minimum de 16 hommes et 8 femmes à l'issue des 8 manches

La finale sera constituée des meilleurs 50 % à l'issue de la demi-finale à minimum de 8 hommes et 4 femmes

Dans le cas d'une épreuve commune en PA individuelle et par équipe

- Le classement individuel sera extrait des résultats « équipe » et la compétition individuelle sera dissociée de la compétition par équipe pour le déroulement de la demi-finale et de la finale
- Les compétiteurs individuels participants seront regroupés par 3 ou 4 selon les aéronefs et sauteront en début de manche. Si plusieurs groupes d'individuels participent, un tirage au sort spécifique de ces groupes sera organisé. L'ordre des sauts de ces groupes restera inchangé pendant tout le championnat

Dans le cas d'un championnat par équipe dissocié du championnat individuel, il n'y aura pas de classement individuel lors du championnat de France par équipes

Dans les 2 cas, les équipes avec un remplaçant sauteront à 5, excepté si le Directeur de la compétition, pour quelle que raison que ce soit, demande à ne pas avoir d'équipes à 5.

Si le Directeur de la compétition exclut l'option d'avoir des équipes à 5, le remplaçant

- Participera à l'épreuve individuelle dans le cas d'un championnat commun individuel et équipe
- Ne participera pas à la compétition dans le cas de 2 championnats dissociés

Dans le cas où l'équipe n'est pas complète avant le début de la compétition (4 membres minimum), l'équipe ne pourra pas être classée et les membres de cette équipe

- Participeront uniquement au classement individuel dans le cas d'un championnat commun individuel et équipe
- Ne participeront pas à la compétition « équipe » dans le cas de 2 championnats dissociés

Si, pour un problème quelconque, une équipe se trouve réduite à 3 ou moins après le début de la compétition, elle peut continuer la compétition avec, pour chaque équipier manquant, le score de 20 cm à chaque manche

3.5 Ordre des sauts

Dans le cas d'une épreuve individuelle dissociée de l'épreuve par équipes, l'organisation des passages se fera par regroupement des compétiteurs par 3 ou 4, en fonction des aéronefs utilisés. L'ordre de départ de la 1ère manche sera déterminé par tirage au sort et sera conservé pour les 4 premières manches, ou mis à jour si une interruption suffisamment longue le permettait

Dans le cas d'un championnat de France individuel commun avec le championnat de France par équipes, l'ordre de départ de la 1ère manche sera déterminé par tirage au sort. L'ordre de départ des autres manches s'effectue dans l'ordre inverse du classement provisoire dès lors qu'un arrêt suffisant permettra à l'organisation de procéder à ce classement et au plus tard au début de la 3ème manche

3.6 Classement

Le classement est réalisé en additionnant la totalité des performances réalisées. Pour les équipes avec un remplaçant, seuls les scores des 4 membres nommément désignés auprès du chef juge ou du juge d'épreuves sont pris en compte. Il est convenu qu'il ne peut être effectué qu'un seul changement du remplaçant pendant la compétition

Les performances sont de 0 à 20 cm :

- score de 0 à 16 cm pour les posés sur la galette électronique
- score de 17 cm pour les posés sur le tapis de 16
- score de 18 cm pour les posés sur la cible
- score de 19 cm pour les posés dans le rayon des 20 m
- score de 20 cm pour les posés au-delà du rayon des 20 m

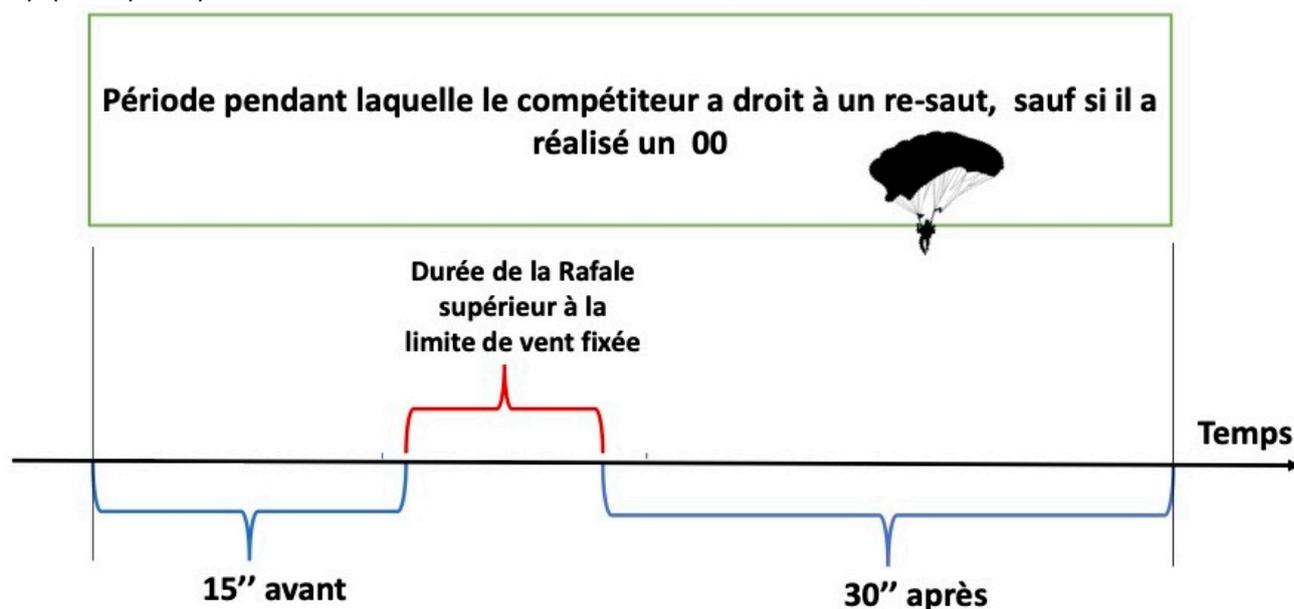
3.7 Vitesse du vent

La vitesse maximum du vent au sol admise pour les épreuves de PA est déterminée, par le Chef Juge et le Directeur de la compétition, avec une vitesse maximale de 7,5 m/s. Cette limite est indiquée aux compétiteurs au briefing et reste en vigueur pendant toute la compétition

Comme précisé dans le règlement FAI,

- Un compétiteur qui se pose dans les 15 secondes avant un dépassement de cette limite ou dans les 30 secondes après que le vent soit repassé sous cette limite se voit proposer un ressaut excepté s'il a réalisé la performance 00.

- Si le vent dépasse 9 m/s, l'épreuve sera automatiquement interrompue pendant 5 minutes à compter du moment où le vent repasse sous les 9 m/s et toutes les équipes sous voile auront un ressaut y compris les équipiers qui se posent au-delà de ces 5 minutes



3.8 L'assistance vidéo

Le juge d'épreuve dispose d'un outil vidéo et le mettra en œuvre avec son collègue de juges, ce qui permettra d'enregistrer les posés. En cas de besoin, il pourra visionner ces posés, assisté du chef juge et du responsable fédéral de la discipline ou son remplaçant, ceci dans le but de l'aider à définir le premier point d'impact ou un dysfonctionnement notable du système. La vidéo n'a pas vocation de remettre en cause les scores réalisés mais c'est un outil d'aide à la décision (Cf. règlement FAI)

3.9 Prise en charge des ressauts

Les ressauts pour cause de dysfonctionnement du parachute sont à la charge des compétiteurs

Les ressauts pour cause de dysfonctionnement du matériel de jugement sont à la charge de la fédération

Les ressauts pour cause de météorologie hors règles sportives sont à la charge de l'organisateur

3.10 Programme et organisation de la voltige

Le championnat de France de voltige s'effectue en accord avec les règlements internationaux spécifiques de la FAI, sur 5 manches et elle est validée dès lors que 2 manches sont effectuées

L'ordre des sauts des 2 premières manches est extrait de celui de la manche de précision d'atterrissage en cours ou du tirage au sort de la précision d'atterrissage si la compétition débute par la voltige

Les sauts suivants s'effectuent dans l'ordre inverse du classement provisoire

Sont sélectionnés pour participer aux manches 3, 4 et 5

- Les hommes, toutes catégories confondues ayant réalisé une performance totale inférieure à 22 secondes

- Les femmes, toutes catégories confondues ayant réalisé une performance totale inférieure à 24 secondes

A titre exceptionnel, les compétiteurs ayant participé aux 2 premières manches pourront être invités à effectuer ces 2 manches supplémentaires à la condition d'avoir effectué au moins une des voltiges en moins de 14 secondes. Leurs performances seront jugées mais non comptabilisées

3.11 Classement

Le classement se fait à la meilleure somme des performances réalisée. En cas d'égalité en fin de compétition, la meilleure performance sur un saut des compétiteurs, est prise en compte. Si l'égalité persiste, prise en compte de la 2ème meilleure performance ainsi de suite sur l'ensemble des manches effectuées. Si 2 ou plus compétiteurs sont toujours à égalité, ils seront déclarés ex aequo.

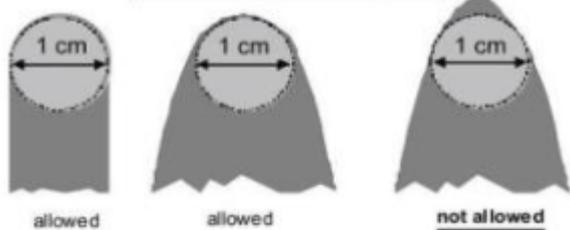
3.12 Programme et organisation du combiné

Le combiné individuel est établi par l'addition des places obtenues en précision d'atterrissage et en voltige pour chaque classement en excluant les concurrents ne participant pas aux 2 épreuves. En cas d'ex aequo pour le podium, si les conditions météorologiques et l'horaire le permettent, un saut de départage en PA ou en voltige est réalisé - un tirage au sort spécifique pour déterminer l'épreuve de ce saut est effectué. Dans le cas contraire, le vainqueur est celui qui a obtenu la meilleure place dans l'une des deux disciplines. Si l'égalité persiste, les deux compétiteurs sont déclarés ex aequo.

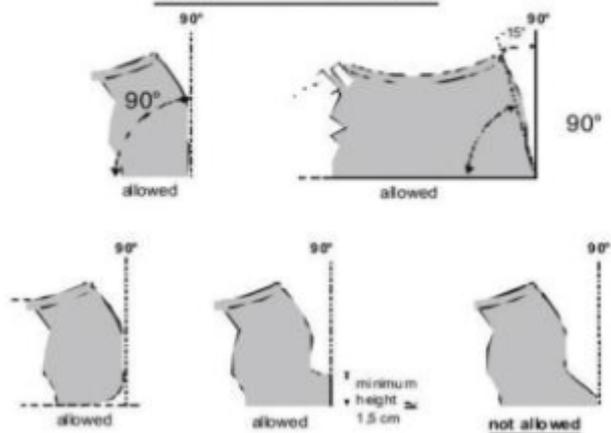
ANNEXES

1 Annexe A1 - Diagramme des talons de chaussures

Shoes - Horizontal section



Shoes - Vertical section



G1	Tour Gauche Tour Droit Salto Tour Gauche Tour Droit Salto	G2	Tour Droit Tour Gauche Salto Tour Droit Tour Gauche Salto	G3	Tour Gauche Tour Droit Salto Tour Droit Tour Gauche Salto	G4	Tour Droit Tour Gauche Salto Tour Gauche Tour Droit Salto
----	--	----	--	----	--	----	--

TOUR	→	5° en 5° (X 0,02) → 90°			16
	D	< 30°	31° à 60° 0,4	61° à 90° 1,5	≥ 91° 16
	-	5° en 5° (X 0,02) → 90°			16
	+	→ 180°			16
TOUR	D	< 30°	31° à 60° 0,4	61° à 90° 1,5	≥ 91° 16
	-	5° en 5° (X 0,02) → 90°			16
	+	→ 180°			16
	SALTO	< 30°	31° à 60° 0,4	61° à 90° 1,5	≥ 91° 16
TOUR	→	5° en 5° (X 0,02) → 90°			16
	D	< 30°	31° à 60° 0,4	61° à 90° 1,5	≥ 91° 16
	-	5° en 5° (X 0,02) → 90°			16
	+	→ 180°			16
TOUR	D	< 30°	31° à 60° 0,4	61° à 90° 1,5	≥ 91° 16
	-	5° en 5° (X 0,02) → 90°			16
	+	→ 180°			16
	SALTO	< 30°	31° à 60° 0,4	61° à 90° 1,5	≥ 91° 16
SALTO	D	< 30°	31° à 60° 0,4	61° à 90° 1,5	≥ 91° 16
	-	< 30°	0,4	1,5	16
	+	< 30°	0,4	1,5	16
	S	< 30°	0,4	1,5	16
Erreur de groupe : G ou D selon le sens réalisé, sur chaque tour erroné = 16 secondes					
Figure doublée (+ 360°) ou Figure oubliée (- 360°) = 16 secondes					

Tours – et →



1° → 5°
-5 = 0,1



6° → 10°
-10 = 0,2



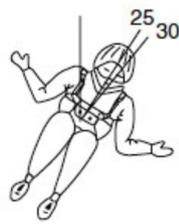
11° → 15°
-15 = 0,3



16° → 20°
-20 = 0,4



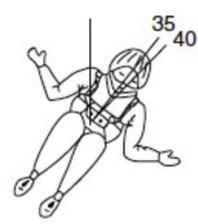
21° → 25°
-25 = 0,5



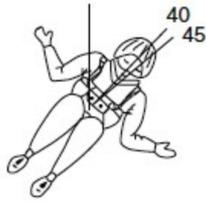
26° → 30°
-30 = 0,6



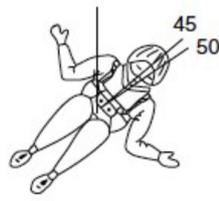
31° → 35°
-35 = 0,7



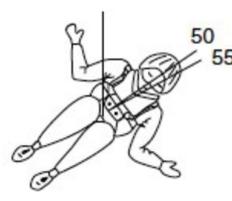
36° → 40°
-40 = 0,8



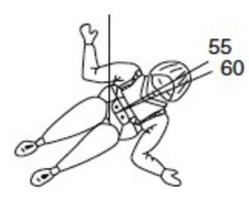
41° → 45°
-45 = 0,9



46° → 50°
-50 = 1,0



51° → 55°
-55 = 1,1



56° → 60°
-60 = 1,2



61° → 65°
-65 = 1,3



66° → 70°
-70 = 1,4



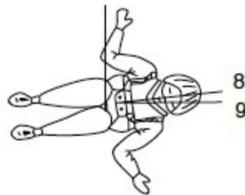
71° → 75°
-75 = 1,5



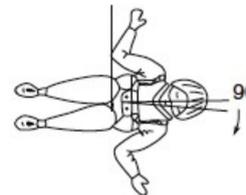
76° → 80°
-80 = 1,6



81° → 85°
-85 = 1,7

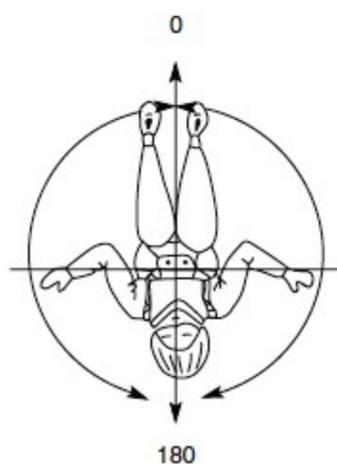
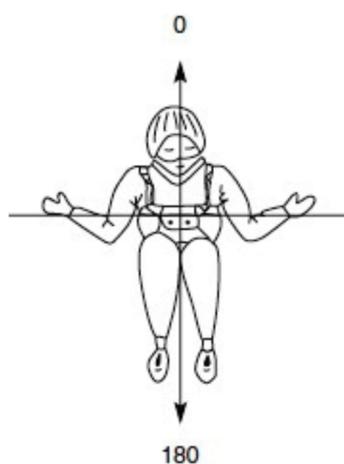


86° → 90°
-90 = 1,8

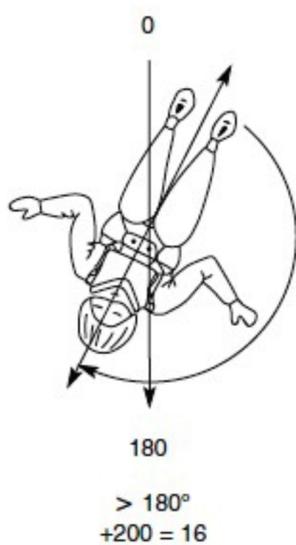


> 90°
-100 = 16

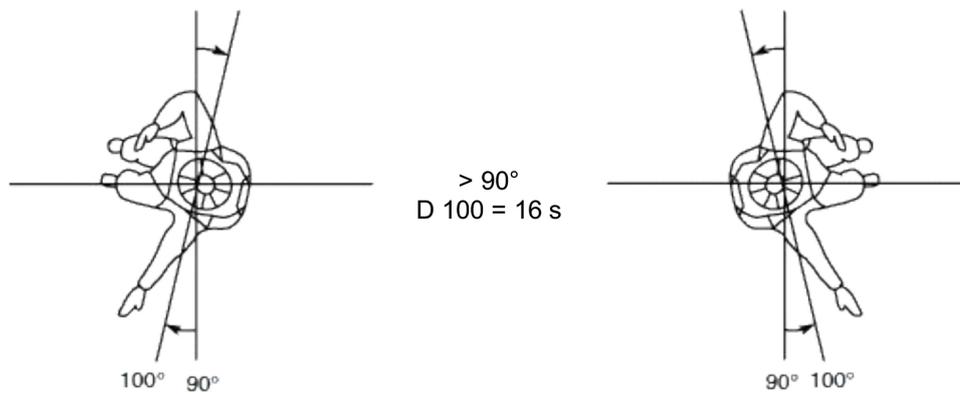
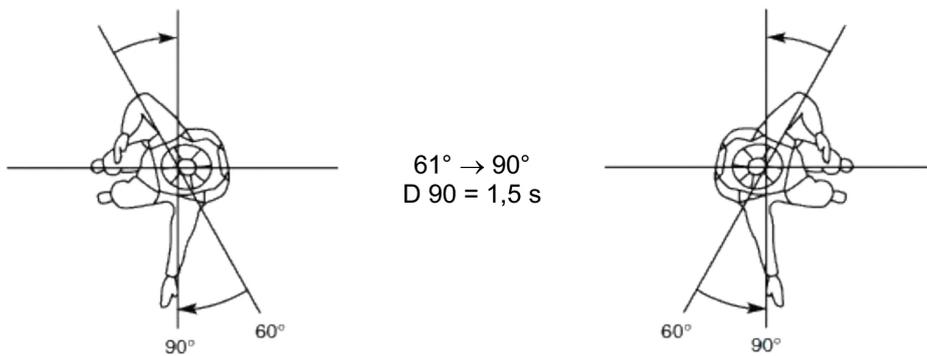
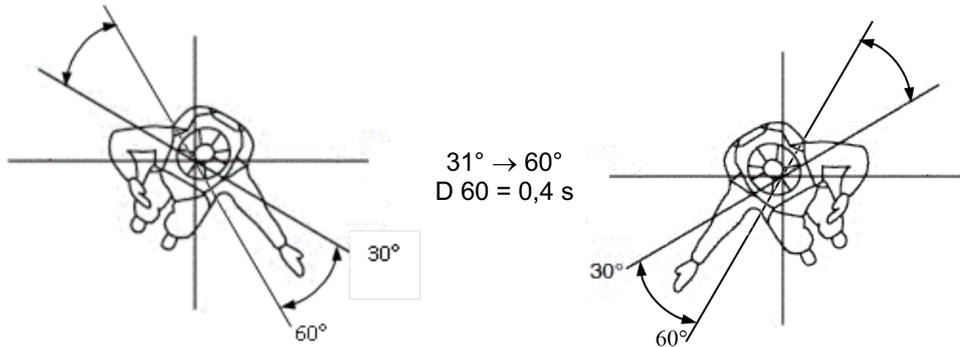
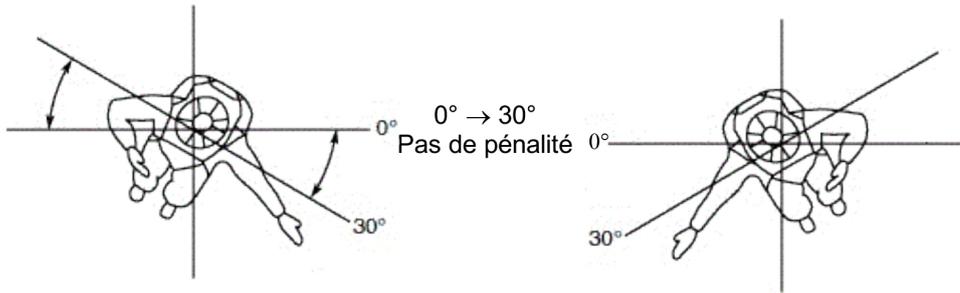
Tours +



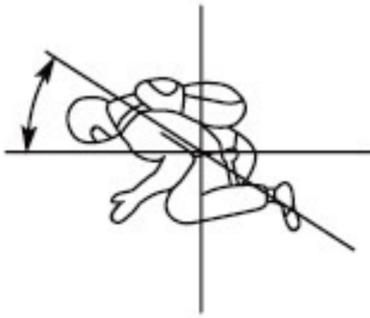
0° → 180°
Pas de pénalité



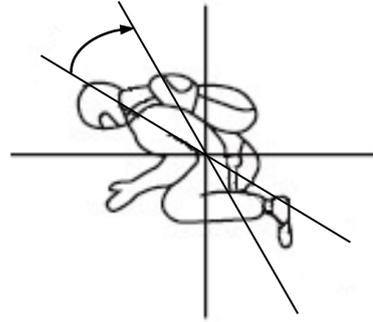
Déviations Horizontales D



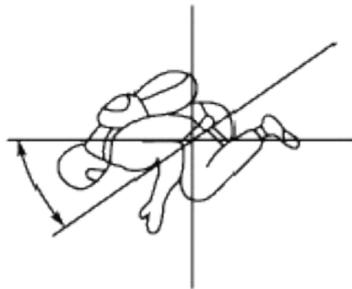
Déviations Verticales D



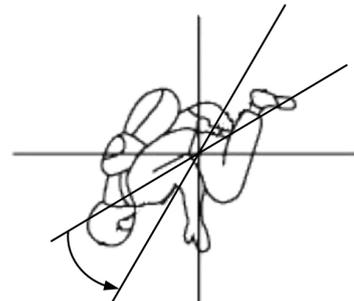
0° → 30°
Pas de pénalité



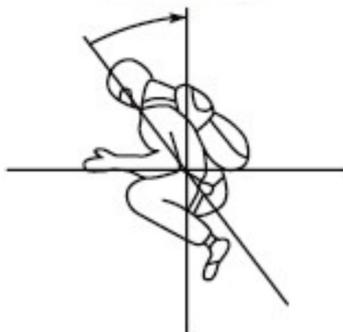
31° → 60°
D 60 = 0,4 s



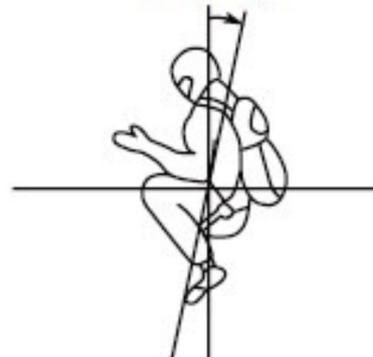
0° → 30°
Pas de pénalité



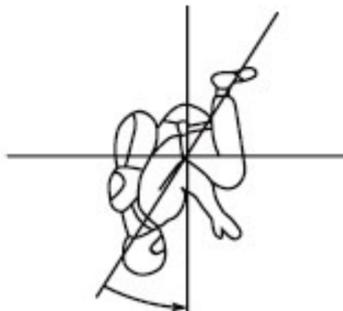
31° → 60°
D 60 = 0,4 s



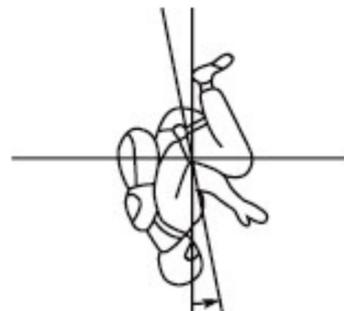
61° → 90°
D 90 = 1,5 s



> 90°
D 100 = 16 s

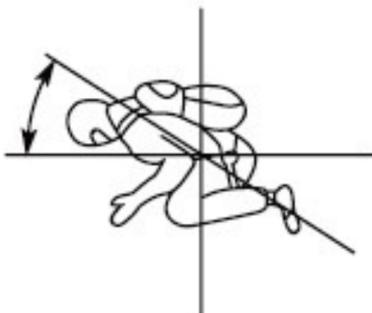


61° → 90°
D 90 = 1,5 s

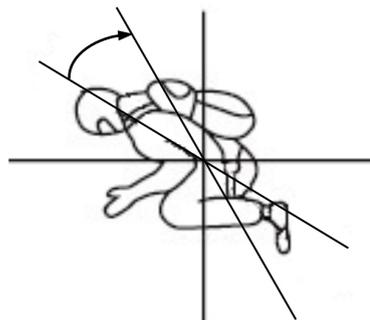


> 90°
D 100 = 16 s

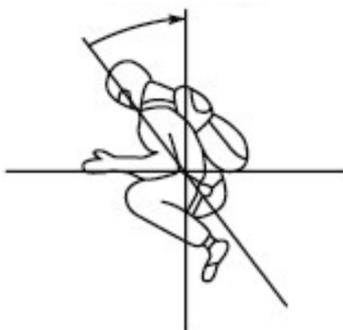
Sortie du Salto + et -



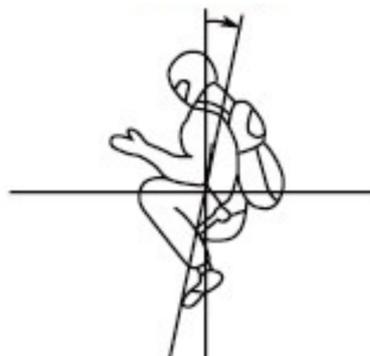
0° → 30°
Pas de pénalité



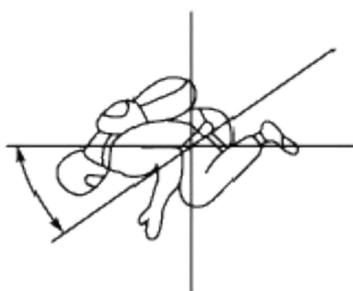
31° → 60°
+ 60 = 0,4 s



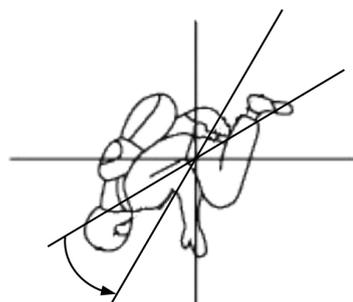
61° → 90°
+ 90 = 1,5 s



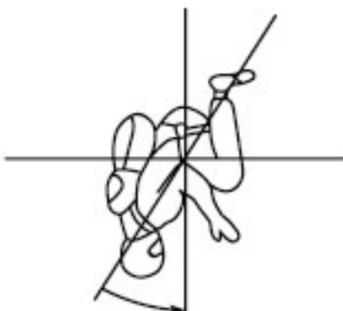
> 90°
+ 100 = 16 s



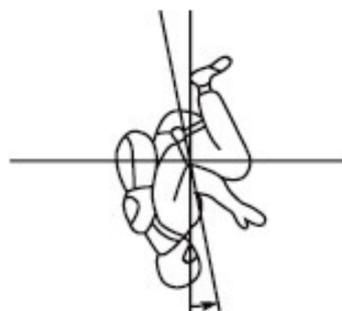
0° → 30°
Pas de pénalité



31° → 60°
- 60 = 0,4 s



61° → 90°
- 90 = 1,5 s



> 90°
- 100 = 16 s

Sortie du Salto S

